

« À l'École du Vieux Chêne, on s'instruit dans le respect,
on socialise dans le bonheur et on s'entraide pour se qualifier. »

1

ÉCOLE DU VIEUX-CHÊNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
23 JANVIER 2024

Résolution #	<p>Procès-verbal du Conseil d'établissement tenu à l'école du Vieux-Chêne, 99, Croissant de la Matapédia, à Terrebonne, le 23 janvier 2024 à 19h00.</p> <p>1. Ouverture de l'assemblée M. Karim Mabrouky déclare la séance ouverte. Il est 19h01.</p> <p>2. Vérification des présences et du quorum M. Karim Mabrouky souhaite la bienvenue à tous et s'assure du quorum.</p> <p>Sont présents :</p> <table style="width: 100%;"><tr><td>Membres parents</td><td>Membres école</td></tr><tr><td>Mme Catherine Pigeon</td><td>Mme Marilène Ouellet</td></tr><tr><td>Mme Annie Archambault</td><td>Mme Stéphanie Monette-Gagné</td></tr><tr><td>Mme Kahina Slimani</td><td>Mme Caroline De Roy</td></tr><tr><td>Mme Mireille Dupuis</td><td>Mme Alexi Boisvert</td></tr><tr><td>M. Karim Mabrouky</td><td>Mme Mélanie Laplante</td></tr></table> <p>Sont invités :</p> <p>Mme Fannie Lupien, directrice M. Stéphane Garcia, directeur adjoint</p> <p>3. Adoption de l'ordre du jour du 23 janvier 2024</p> <p>Les membres ajoutent quelques points au varia : le site web de l'école, le choix de photographe pour la photo scolaire et la dérogation pour les enfants de la maternelle 4 ans.</p> <table style="width: 100%;"><tr><td>Proposé par :</td><td>Adopté par :</td></tr><tr><td>Mme Catherine Pigeon</td><td>M. Karim Mabrouky</td></tr></table> <p>4. Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2023 Tous les membres sont en accord avec le présent compte rendu.</p> <table style="width: 100%;"><tr><td>Proposé par :</td><td>Adopté par :</td></tr><tr><td>Mme Caroline De Roy</td><td>Mme Stéphanie Monette-Gagné</td></tr></table>	Membres parents	Membres école	Mme Catherine Pigeon	Mme Marilène Ouellet	Mme Annie Archambault	Mme Stéphanie Monette-Gagné	Mme Kahina Slimani	Mme Caroline De Roy	Mme Mireille Dupuis	Mme Alexi Boisvert	M. Karim Mabrouky	Mme Mélanie Laplante	Proposé par :	Adopté par :	Mme Catherine Pigeon	M. Karim Mabrouky	Proposé par :	Adopté par :	Mme Caroline De Roy	Mme Stéphanie Monette-Gagné
Membres parents	Membres école																				
Mme Catherine Pigeon	Mme Marilène Ouellet																				
Mme Annie Archambault	Mme Stéphanie Monette-Gagné																				
Mme Kahina Slimani	Mme Caroline De Roy																				
Mme Mireille Dupuis	Mme Alexi Boisvert																				
M. Karim Mabrouky	Mme Mélanie Laplante																				
Proposé par :	Adopté par :																				
Mme Catherine Pigeon	M. Karim Mabrouky																				
Proposé par :	Adopté par :																				
Mme Caroline De Roy	Mme Stéphanie Monette-Gagné																				
CE/23012024-19 Adopté à l'unanimité																					
CE/23012024-20 Adopté à l'unanimité																					

5. Suivi du procès-verbal du 19 décembre 2023

Mme Lupien revient sur l'interdiction des appareils électroniques. Les parents et les élèves de l'école ont bien réagi. Aucune consultation n'a eu lieu pour réaliser un projet en lien avec le fonds 8. Mme Lupien a effectué un appel au comité pour l'aménagement de la cour d'école. Aussi, le lignage de la cour d'école pourrait être fait avec le fonds 6 en dégageant des fonds.

6. Droit de parole au public

Aucun public.

7. Poste libre (parent) pour la période de janvier à juin 2024

M. Mabrouky explique que Mme Dupuis et Mme Fontaine étaient substitués au conseil d'établissement. Étant donné que quatre rencontres sont restantes, elles se présenteront en alternance jusqu'à la fin de l'année.

8. Répartition des élèves pour 2024-2025 (prévision)

Mme Lupien présente la répartition des élèves pour 2024-2025. Actuellement, ce qui est proposé pour l'année prochaine est la coupure de deux groupes-classes : un groupe de 1^{re} année et un groupe de 2^e année. En 2^e année, il y aurait 9 élèves en transfert obligatoire alors qu'ils fréquentent l'école du Vieux-Chêne depuis leur préscolaire. Mme Lupien suggère que le CÉ compose une lettre pour nommer le mécontentement de la fermeture d'une classe de 2^e année.

9. Plan de lutte à la violence et à l'intimidation (version complète et version parents)

Mme Lupien revient sur le plan de lutte contre l'intimidation qui avait été approuvé au mois de mai dernier par le CÉ. Celui présenté aujourd'hui comporte les mêmes éléments dans un nouveau canevas encadrant également les actes de violence à caractère sexuel.

CE/23012024-21
Adopté à
l'unanimité

Proposé par :
Mme Catherine Pigeon

Adopté par :
Mme Marilène Ouellet

10. Calendrier 2024-2025

Mme Lupien présente le calendrier scolaire de l'année prochaine. Trois des quatre pédagogiques écoles sont mises au calendrier. Il reste

une pédagogique école à placer.

11. Plan de rattrapage du gouvernement (grève)

Mme Lupien présente le plan de rattrapage de l'école du Vieux-Chêne. La somme reçue est de 38 000\$. L'école a également reçu une mesure d'aide à la classe qui correspond à 45h par semaine. La fin de la deuxième étape aurait pu être déplacée, mais ce ne sera pas mis en place à notre école. De plus, les examens du ministère changeront de date et la pondération diminuera à 10% au lieu de 20%.

Voici les cinq mesures qui seront mises en place à l'école du Vieux-Chêne :

- 1- Tutorat de 3 blocs d'ici la fin de l'année
Bloc 1 : tutorat d'au moins deux périodes de 30 minutes par semaine qui durera jusqu'à la semaine de relâche.
Bloc 2 : aide aux devoirs qui se terminera en mars
Bloc 3 : cliniques mathématiques qui auront lieu d'avril à mai
- 2- Francisation pour les élèves allophones
- 3- Aide à la classe (45h/semaine) par des éducatrices du service de garde
- 4- Allô prof du Vieux-Chêne. Un soir par semaine pour les élèves du deuxième cycle et un soir par semaine pour les élèves du 3^e cycle.
- 5- Un T.E.S. retraité pourrait venir faire des ateliers sur les habiletés sociales, la gestion de conflit, la gestion des émotions, notamment pour les élèves ayant des moyens à leur plan d'aide/intervention.

12. Demande d'activité pour les élèves de 6^e année (vélo)

Mme Lupien présente l'activité pour les élèves de 6^e année. Elle comporte 3 périodes de 1 heure pour l'initiation au vélo (le système routier, les règles de sécurité, la position du corps, etc.). Cette activité aura lieu au mois de mai ou juin. Elle coûte 1 800\$, mais des fonds restants dans la mesure *École accessible et inspirante* et la mesure *À l'école on bouge* permettent la réalisation de cette activité.

CE/23012024-22
Adopté à
l'unanimité

Proposé par :
Mme Mélanie Laplante

Adopté par :
Mme Annie Archambault

13. Semaine de la lecture : Le bazar du livre 22 février

La semaine de la lecture se tiendra le 19 février. Lors de cette

CE/23012024-23
Adopté à l'unanimité

semaine, un bazar du livre sera organisé. Une lettre sera envoyée aux parents pour participer à celui-ci en remettant des livres jeunesse. Les sous amassés serviront à l'achat de cartes cadeaux pour les élèves et pour l'achat d'albums qui seront remis lors de la semaine de la lecture. S'il y a des surplus, ils seront déposés au fonds 8. Les livres non achetés seront remis dans les bibliothèques des classes.

Proposé par :
 Mme Catherine Pigeon

Adopté par :
 M. Karim Mabrouky

14. Financement de l'équipe Pierre-Lavoie : activité 1 (Marie-Pierre Clark)

Marie-Pierre Clark et Caroline Godon souhaitent pédaler lors du bazar et installer un code QR pour que les parents puissent les encourager en effectuant un don.

CE/23012024-24
Adopté à l'unanimité

Proposé par :
 M. Karim Mabrouky

Adopté par :
 Mme Mireille Dupuis

15. Sujets d'informations

La présidence

Aucune information.

La direction

M. Garcia explique que le carnaval aura lieu le 7 février. Ce sera une formule clé en main puisqu'une compagnie s'occupera de tout lors de cette journée.

Représentants des enseignants

Mme De Roy explique que Mme Jessica, enseignante d'art dramatique, a fait venir une animation *Les mots s'animent* dans le but de promouvoir le goût de la lecture. Il y a du hockey pour les élèves de la 4^e année à la 6^e année lors des diners. Monia Labri prendra la relève de Mme De Roy au CÉ d'ici la fin de l'année scolaire. Aussi, une enseignante qualifiée prendra la relève de sa classe.

Mme Ouellet explique que l'activité *Tortue Berlué* aura lieu bientôt auprès des enfants de la maternelle. Aussi, le jeu du loup continue de se vivre en 1^{re} année.

Représentant du personnel de soutien

Mme Monette-Gagné explique que les conflits sur la cour représentent un défi pour les élèves de l'école. Elle est passée dans

les classes de la 1^{re} année à la 3^e année pour modéliser les messages clairs à l'aide de situations qui sont concrètes pour eux. Aussi, un coupon est remis lorsque des conflits sur la cour n'ont pas été réglés, afin de les régler plus tard au courant de la journée. Un nouveau collègue T.E.S., Guillaume Delisle Beaulieu, a pris le remplacement au préscolaire.

Représentant du service de garde

Mme Laplante nomme que les éducatrices sont bien emballées par la mesure d'aide à la classe puisque leur horaire sera plus complet. Ce vendredi, une boîte aux lettres sera installée pour la réalisation de l'activité des cartes postales. Elles seront remises à la Saint-Valentin. L'activité de Lotto-vedette se déroulera lors de la journée pédagogique du 9 février. Au mois de mars, lors de la semaine de la nutrition, le service de garde préparera une semaine découverte en lien avec l'alimentation.

Représentant du personnel professionnel

Mme Boisvert explique qu'au retour des fêtes, le prétest de conscience phonologique a eu lieu auprès des quatre groupes du préscolaire 5 ans. Le bloc 2 a commencé la semaine dernière et il prendra fin après la relâche. Aussi, le projet de lecture étudiée a repris.

Représentant du comité de parents

Aucun membre

16. Varia

- 16.1. Site Web de l'école : M. Garcia explique que le site Web est en deux parties (site maison et site hébergé par le CSSDA). Donc, le site maison sera fermé dans les prochains mois. Il s'assurera que les planifications du service de garde seront déposées.
- 16.2. Photographe : Mme Lupien souhaite vérifier que la compagnie Gilles Dubé Photographie a été appréciée. De plus, elle confirme que la ristourne de 1 613\$ générée par la vente des photos scolaires sera déposée au fonds 8. Les membres souhaitent reconduire la compagnie pour les photos scolaires.
- 16.3. Dérogation préaccueil préscolaire 4 ans : Au mois de mai, des enfants qui entreront en maternelle 5 ans en 2024-2025 viendront dans les classes de maternelle 5 ans. Pour les enfants qui entreront en maternelle 4 ans, ils seront invités lors d'un après-midi pour vivre une activité avec leurs parents et

l'enseignante. Les enfants de maternelle 4 ans auront donc un après-midi de pédagogie. Le service de garde sera disponible. La dérogation est acceptée par les membres du CÉ.

17. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin, il est 20h38

CE/23012024-25
Adopté à
l'unanimité

Proposé par :
M. Karim Mabrouky

Adopté par :
Mme Kahina Slimani

Karim Mabrouky,
Président CÉ

Fannie Lupien,
Directrice